

Un véhicule entretenu c'est un véhicule plus facile à revendre et à un meilleur prix.

Un véhicule entretenu c'est un véhicule que l'on conserve plus longtemps.

Un véhicule entretenu c'est aussi un véhicule qui pollue moins.

Le règlement européen permet aux consommateurs de choisir librement leur réparateur automobile pour l'entretien de leur voiture y compris pendant la période de garantie. Ce règlement impose en outre aux constructeurs de rendre accessibles à l'ensemble des acteurs de la réparation automobile toutes les données propres à leurs véhicules et nécessaires à leur entretien et leur réparation.

Il est donc possible de faire effectuer une révision dans n'importe quel garage, dans le parfait respect des procédures constructeur et sans perdre le bénéfice de la garantie constructeur.

EN QUOI CA CONSISTE ?

Le garage effectue la révision adaptée à chaque véhicule tenant compte du modèle, de l'âge, du kilométrage et du plan d'entretien défini par le constructeur.

Dans tous les cas, il réalise:

- la vidange avec changement du filtre à huile,
- l'échange du filtre d'habitacle s'il en est équipé,
- la mise à niveau des liquides (lave-vitre, refroidissement, de freins, de direction assistée...),
- un contrôle de l'ensemble des éléments de sécurité (feux, pneumatiques, plaquettes de frein, système de direction, amortisseurs, balais d'essuie-glace...),
- un diagnostic électronique consistant à lire la mémoire du boîtier électronique du véhicule (depuis 2000, tous les véhicules sont équipés de ce type de boîtier).

Suite au contrôle de ces éléments, le garage vous prodigue des conseils adaptés et peut, si besoin, vous proposer de changer les pièces qui montrent des signes de fatigue ou qui ont atteint les limites légales d'usure.

Le saviez-vous ?

Le garage Mécapolis est équipé d'un outil de diagnostic électronique multimarque lui permettant d'entretenir tous les véhicules. Nous sommes de plus régulièrement formés pour pouvoir intervenir sur les modèles les plus récents.

POURQUOI FAIRE LA REVISION ?

La vidange assure la bonne qualité de l'huile permettant de lubrifier les pièces du moteur et de limiter le frottement entre les pièces métalliques. Elle évacue également les saletés, les particules de métal et les autres impuretés en suspension et les dépose dans le filtre à huile.

Même sans rouler, le lubrifiant se dégrade à cause des nombreuses impuretés accumulées dans le moteur.

La vidange permet donc d'entretenir le moteur, de prolonger sa durée de vie et de maintenir ses performances.

La fréquence des vidanges est déterminée par le constructeur en fonction des caractéristiques du moteur (spécifiée dans le carnet d'entretien). Il est cependant conseillé de procéder à une vidange tous les ans. Effectuer une révision régulière permet de s'assurer de la bonne santé des différents organes de sécurité de la voiture. Constamment sollicitées, les pièces du véhicule s'usent naturellement, le niveau d'huile permettant de lubrifier les pièces baisse et les différents filtres (à air, à gazole, etc.) se chargent en impureté. Des supports, soufflets de transmission et de direction et de manière plus générale toutes les pièces assimilées en matière caoutchouc vieillissent et se détruisent dans le temps même sans rouler.

Effectuer un entretien régulier du véhicule, via sa révision, permet donc de garantir sa longévité et sa fiabilité.

Le saviez-vous ? :

Si tous les véhicules du parc automobile étaient entretenus régulièrement, 850 000 tonnes de CO₂* pourraient être économisées chaque année.

(*) : Estimation de la Fédération des syndicats de la distribution automobile.

QUAND FAIRE LA REVISION ?

La fréquence de la révision dépend de la technologie utilisée sur le véhicule et peut donc sensiblement varier selon les modèles (tous les 15 000 km, 20 000 km ou 30 000 km).

Même si le kilométrage n'est pas atteint, l'entretien est préconisé au moins une fois par an.

Il faut donc se référer au carnet d'entretien constructeur du véhicule.